



Intérimaires sans contrat : ISS hors la loi, Adecco et PSA complices !

Rappel : En juillet 2019, la direction PSA de Sochaux a fixé la reprise de la production du VSD au 16 août 2019 avec 2 heures de H+ le samedi 17, et, un horaire décalé de 11H10 à 21H55 le dimanche 18 août. **La direction d'ISS et celle d'Adecco le savaient.**

Où sont les contrats des intérimaires d'ISS ?

Le 16 août 2019, des intérimaires d'Adecco reprennent le travail chez ISS, au Montage, bien qu'ils n'aient pas encore reçu leur contrat, un délégué CGT du secteur a alerté le responsable de site d'ISS et ceux de PSA au montage sur cette situation anormale faite aux intérimaires d'ISS.

Le responsable d'ISS a dit qu'il réglerait, mais, en fin de poste, samedi 17 août, toujours pas de contrats !

Sans le travail des intérimaires d'ISS, il n'aurait pas été possible qu'autant de voitures sortent des chaînes de production de PSA Sochaux !

Que les directions d'ISS, d'Adecco et de PSA Sochaux n'assument pas leurs responsabilités à l'égard des intérimaires, **c'est inadmissible !**

Les intérimaires ont des droits, les employeurs des obligations !

- La direction d'ISS n'avait pas à faire travailler des intérimaires sans contrat.
- Adecco aurait dû faire parvenir un contrat de travail aux intérimaires d'ISS.
- En sous-traitant une partie de l'activité de sa production à ISS, la direction PSA de Sochaux a sa part de responsabilité dans la situation des intérimaires d'ISS qui travaillent dans les ateliers de son usine.

Transmettre le contrat de travail aux intérimaires est une des obligations qui s'imposent aux employeurs !

Danger grave et imminent !

Comme les embauchés, les intérimaires du VSD sont obligés de venir travailler à l'usine par leurs propres moyens.

Mais, ne serait-ce qu'en cas d'accident de la route ou d'accident de travail, quelles garanties ont les intérimaires qu'ISS, Adecco et PSA assumeront intégralement leur entière responsabilité ?

C'est une des raisons pour lesquelles, les délégués ont déposé un danger grave imminent, samedi 17 août 2019, et, informé l'inspection du travail.